

Mémoire sur le projet de Parc National des Dunes-de-Tadoussac

Repenser la conservation par et pour la communauté locale

Par Rose Côté

Nouveau paradigme de la conservation

L'actuel paradigme de la conservation, porté par la vision du cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal, est celui d'une société vivant en harmonie avec la nature, où « d'ici à 2050, la biodiversité sera valorisée, conservée, rétablie et utilisée avec sagesse, de manière à préserver les services écosystémiques, la santé de la planète et les avantages essentiels dont bénéficient tous les êtres humains ».

La cible 1 de ce Cadre mondial souligne l'importance de veiller à ce que toutes les zones fassent l'objet d'une planification spatiale participative, intégrée et respectueuse de la biodiversité [...] dans le respect des droits des peuples autochtones et des communautés locales. L'idéation d'un plan d'aménagement devrait donc être faite de manière collaborative, en priorisant les besoins des communautés concernées.

La troisième cible, en plus de viser la protection d'au moins 30% de la surface terrestre d'ici 2030, souligne l'importance "d'une gestion équitable, qui veille à ce que l'utilisation durable des zones protégées ou conservées, lorsqu'elle est appropriée dans ces zones, soit pleinement compatible avec les objectifs de conservation et respecte les droits des peuples autochtones et des communautés locales". En effet, l'idée d'une zone protégée ou conservée exempte de présence humaine perpétue le modèle colonial de la conservation, où la gouvernance est centralisée, réfléchi et imposée par l'État, ce qui mène rarement à l'amélioration des conditions socio-économiques locales par l'entremise d'une démocratie dite participative.

La neuvième cible vise à "garantir une gestion et une utilisation durables des espèces sauvages, de façon à procurer des avantages sociaux, économiques et environnementaux aux populations, en particulier aux populations vulnérables (...) et protéger et promouvoir les pratiques traditionnelles d'utilisation durable des peuples autochtones et des communautés locales".

Un appui par l'État à la communauté locale, qui entretient un lien privilégié et profond avec ce site depuis des centaines d'années, lui permettrait de se responsabiliser et tendre vers une gestion "autonome". Ce modèle de conservation communautaire, permettrait notamment la restauration des traditions de conservation et la création de nouvelles (UICN, 2021). Il est difficile, dans le régime actuel de gouvernance des aires protégées québécoises, d'envisager une gouvernance partagée ou une gouvernance par les communautés locales. La Loi sur les parcs est limitante en termes de délégation de la gestion au-delà des contrats pouvant être accordés aux organismes ou communautés autochtones. Cependant, la délégation de certaines activités ou pouvoirs de gestion du ministre de l'Environnement est possible via la Loi sur la conservation du patrimoine naturel. Ainsi, un autre statut d'aire protégée (réserve de biodiversité par exemple), pourrait permettre la prise en charge locale de certaines activités de gestion du site, notamment la réflexion, la rédaction et la mise en oeuvre du plan de conservation et ainsi permettre à la communauté de retirer un maximum d'avantages de l'aire protégée, en harmonie avec ses activités coutumières.

Finalement, plusieurs autres cibles insistent sur l'importance d'une gouvernance équitable et participative, ce qui assure notamment un partage des avantages à la communauté locale qui accueille un projet de conservation et qui en subit trop souvent les contreparties.

Dimension sociale de la gestion par la Sépaq

Le plan stratégique de la Sépaq met l'emphase sur ceci : "la protection du patrimoine et le développement durable font partie de l'essence même de la mission de la Sépaq, celle-ci va poursuivre son implication à cet effet tout en tenant compte des dimensions sociales et économiques de ses actions". Dans le présent projet des Dunes-de-Tadoussac, la prise en compte des dimensions sociales, au-delà de l'étude sur retombées économiques menée en 2024, est faible. En effet, la mission, la vision et les valeurs de la Sépaq n'intègrent aucunement les communautés locales et ne prennent pas en compte l'impact social et culturel de leurs activités d'exploitation sur ces communautés. Dans le cas des Dunes-de-Tadoussac, les nombreuses préoccupations émises par les citoyens au regard du projet et des aménagements présentés portent à se questionner à savoir si la Sépaq est l'organisme de choix pour la gestion du site.

Le "déficit nature" semble avoir des effets préoccupants sur la population québécoise. Cependant, l'impact social réel du projet de parc a-t-il été évalué sur la population locale de Tadoussac ? D'une part, ces gens qui ont grandi dans la nature ou qui ont choisi ce mode de vie se le font enlever de sorte à ne plus pouvoir fréquenter le site de la manière dont ils l'ont toujours fait : s'y rendre avec leurs familles et amis des autres villages (ceux-ci devront dorénavant payer), s'y rendre en véhicules hors-route, s'y aventurer "librement" et hors des sentiers battus afin d'y trouver des merveilles que seuls eux connaissent (tales de champignons, ruines, sentiers d'animaux, points de vue, etc). La communauté de Tadoussac a un accès privilégié à la nature : elle fait partie de son mode de vie. Loin d'être parfait, celui-ci est en symbiose avec la nature : les locaux observent, comprennent et s'inspirent de la nature. Elle est une composante indissociable de leur quotidien, c'est pourquoi, dire à ces personnes, qui ont

toujours vécu près de la forêt, que s’y promener “hors des sentiers battus” est considéré comme une activité illicite est questionnable.

Aussi, les effets cumulatifs de l’enclavement par des parcs (pointe de l’Islet, parc marin et parc du Fjord) doit absolument être tenu en compte et mener à un aménagement respectueux du mode de vie local. Le droit d’accès est un fort symbole de dépossession pour les communautés locales. Du jour au lendemain, le site devient géré par une société d’État et la “cour arrière” devient inaccessible. Cette dernière devient un produit, une marchandise au profit du tourisme et de l’économie.

Il est également important de considérer ce que représentent les Dunes pour les gens des communautés voisines : plusieurs familles d’Essipit, de Sacré-Coeur, des Bergeronnes, et des Escoumins fréquentent les dunes depuis l’origine de leur présence sur le territoire de Tadoussac et entretiennent donc avec elles une relations historique et patrimoniale importante.








Responsabiliser l’humain face à l’impact de ses activités








Les aires protégées sont protégées de quoi ? Dans le cas de certains projets, comme celui du Parc National des Dunes-de-Tadoussac, la menace humaine reste réelle même si les activités industrielles sont interdites. Les parcs nationaux doivent être un lieu d’éducation pour les gens : un lieu qui leur apprend comment prendre soin de la nature en les responsabilisant. Prendre soins de la nature est une notion qui semble loin du coeur pour plusieurs. La seule manière d’apprendre à prendre soins de quelque chose est de développer un lien profond avec elle. « On protège ce qu’on aime et on aime ce qu’on connaît » disait Cousteau ... c’est l’émotion qu’on ressent pour la nature qui nous incite à la préserver, c’est pourquoi un concept d’aménagement trop développé, qui prend la personne par la main durant tout son parcours dans la nature, n’est pas une manière d’assurer une protection durable par les générations futures. Celles-ci doivent apprendre à vivre dans la nature et à l’utiliser durablement en y vivant des expériences uniques, authentiques et “sauvages”.

Les menaces du projet sur les milieux naturels

La responsabilité d’un gestionnaire de parc est d’assurer la conservation des milieux naturels en contrant les menaces sur ceux-ci. Il s’agit de la mission première d’un parc. Cependant, dans le cas présent, ce gestionnaire arrive avec un plan d’aménagement comportant une quantité importante de menaces potentielles.

Une question spécifique aux menaces existantes et celles envisagées par la Sépaq a été posée lors de la première séance du BAPE . L’érosion est l’une des seules menaces ayant été nommée par les experts. Ceci étant, le court exercice suivant s’inspire du Programme de suivi des indicateurs environnementaux (Sépaq 2017 et 2022) et démontre qu’il existe de réelles et sérieuses menaces sur les milieux naturels lorsque l’on considère la proposition d’aménagement actuelle.

Menaces	État actuel	État futur	Amélioration ou dégradation de l'état de santé
Introduction d'espèces exotiques envahissantes	Possibilité d'introduction par les véhicules accédant aux dunes	Risque par l'augmentation de l'achalandage et possibilité d'introduction par les vans	
Pollution par les déchets et les rejets humains	Menace importante par manque d'installations	Risque par l'augmentation de la fréquentation, mais ajout d'installations sanitaires et de poubelles	
Densité des infrastructures	Infrastructures très peu nombreuses	Augmentation significative de la densité d'infra.	
Emprise des sentiers (pédestres et de vélo)	Assez élevée dans certaines zones	Création de nouveaux sentiers et maintien des sentiers actuels	
Érosion des terrasses marines	Effet non négligeable des activités des VHR et personnes à pieds	Maintien des certaines activités de dévégétalisation et effets des changements climatiques	
Évènements anthropiques (feux)	Menace existante, feux non permis mais peu contrôlés	Augmentation du contrôle, mais permission des feux	
Menaces sur les populations d'oiseaux	Très faibles	Fumées des feux de camp, fragmentation des habitats, dérangement anthropique augmenté	
		Augmentation significative (3e route)	

Fragmentation du territoire	Relativement faible (emprise de 2 routes et certains sentiers)	créée, nouveaux sentiers, déboisement pour campings et stationnement)	
Déprédation	Aucune	Possible pour assurer la sécurité des clients	
État des sites de camping	Aucune	60 sites de camping proposés	
Qualité de l'air (feux/camping)	Bonne	Possibilité de détérioration	
Recouvrement forestier et végétation	Bon	Déboisement prévu pour l'aménagement d'une nouvelle route, du camping, du parking et de nouveaux sentiers	
Densité faunique	Observations très fréquentes	Impact significatif de la nouvelle route, de la réfection du chemin Zacharie, de l'augmentation de la fréquentation	
Tenue des chiens en laisse	Impact significatif, chiens non attachés	Possibilité de chiens en laisse	

Le programme de suivi des indicateurs environnementaux de la Sépaq sert, pour les gestionnaires de parcs, à surveiller et à agir lorsque des tendances négatives sur l'état de santé du parc semblent apparaître. Ne sommes-nous pas en mesure de prévoir et d'agir en amont afin d'éviter l'apparition de ces menaces ?

Une importante pression sur les milieux naturels adjacents au parc sera engendrée par l'interdiction de pratiquer certaines activités dans le parc, qui représente un pourcentage important de la municipalité. En effet, les plus de 200 chiens du village seront concentrés sur la plage du village et la pratique d'activités de véhicules hors route sera concentrée sur de petits secteurs.

Puisque très peu d'objectifs de conservation sont mis de l'avant dans la proposition, il est difficile d'envisager sur quels indicateurs le parc aura un impact positif.

Aujourd'hui, en mai 2024, l'état de santé des Dunes devrait être considéré comme le t0 : l'état de référence. Nous lui donnerions probablement une note "passable", pouvant tout à fait viser une amélioration vers un état « bon ». Cependant, il est difficile d'imaginer qu'avec les infrastructures proposée, la tendance soit autre qu'une détérioration vers un état « mauvais ». Alors comment assurer l'atteinte de l'objectif premier d'un parc, c'est-à-dire la conservation des milieux naturels ? Davantage d'arguments liés à la conservation doivent être exigés de la part des promoteurs, afin de justifier les aménagements proposés dans un tel contexte, où la conservation doit primer sur tous les autres objectifs. Des efforts de restauration devraient également être proposés afin de justifier, voire compenser, les aménagement et leurs impacts.

22 parcs nationaux ont fait l'objet d'une évaluation dans le cadre du programme de suivi des indicateurs environnementaux (PSIE) de 2017. Prenons l'exemple de l'indicateur "état des sites de camping" faisant partie des menaces liées à l'"empreinte humaine" (Sépaq, 2022). Dans le rapport sur l'état de santé des parcs de 2017 (Sépaq, 2017), la Sépaq rapportait, pour cet indicateur, 2 parcs à l'état stable et 6 parcs où l'indicateur ne pouvait être mesuré, soit en raison de l'absence de camping ou soit par manque de données. On note une amélioration de l'indicateur dans 5 parcs, en raison d'une réussite des mesures de sensibilisation ou de restriction d'accès. Toutefois, dans 9 des 22 parcs, on note une détérioration de l'état des sites de camping. Cette détérioration est notamment due à la création de sentiers illicites autour des sites et aux dommages causés à la végétation. Considérant les parcs sans données, il s'agit de plus de 50% des infrastructures de camping du réseau qui, en plus de représenter une menace aux milieux naturels par leur simple existence, se détériorent et causent davantage de menaces. Il s'agit d'un élément très préoccupant lorsque l'on considère la proposition actuelle d'aménagement du Parc National des Dunes de Tadoussac, qui propose l'aménagement de plus de 60 sites de camping.

Finalement, considérant l'impact de la fumée sur les espèces et la qualité de l'air, ainsi que le danger potentiel que représentent les feux de camp, il devrait être justifié d'interdire de feux en tout temps dans le parc.

Aménagements

Par définition, l'objectif prioritaire d'un parc est "la conservation et la protection permanente de territoires représentatifs des régions naturelles du Québec ou de sites naturels à caractère exceptionnel, notamment en raison de leur diversité biologique, tout en les rendant accessibles au public pour des fins d'éducation et de récréation extensive" (Loi sur les parcs). Le terme "récréation extensive" réfère quant à lui à "un type de récréation caractérisée par une faible densité d'utilisation du territoire et par l'exigence d'équipements peu élaborés". Les aménagements proposés dans le projet semblent difficilement cadrer pas dans cette définition.

Bien que les promoteurs assurent "qu'une caractérisation écologique, y compris des études archéologiques, lorsque pertinentes, est réalisée en amont de la construction d'infrastructures

pour éviter tout dommage aux patrimoines écologiques et culturels”, l’impact des propositions d’aménagement suivantes sur les milieux naturels est préoccupant :

- Aménagement d’une fosse septique et d’un champ d’épuration pour le bloc sanitaire du camping ;
- Déboisement et autres impacts de l’aménagement des sites de camping ;
- Travaux de mise aux normes de la fosse septique et du champ d’épuration de la maison des Dunes ;
- Déplacement de la route pour contourner le camping ;
- Éclaircissement de la végétation autour du belvédère des Dunes pour permettre quelques vues ;
- Aménagement de nouveaux sentiers pour le fatbike et la randonnée ;
- Aménagement de nouveaux espaces de stationnement.

Le calcul de la capacité de support du milieu a-t-il été réalisé et permet-il de valider que la superficie de territoire où les principaux aménagements sont proposés, c’est-à-dire les zones d’ambiance et de service, soit 8,4% de la superficie totale du parc, peut accueillir les quelques 100 000 visiteurs attendus par les promoteurs ?

Le développement des aménagements devrait être réalisé par phases. Des aménagements beaucoup plus extensifs et moins élaborés permettraient une adaptation saine et profitable pour tous. Le site pourrait d’abord rester dans son état “naturel”, puis, peu à peu, le pouls des citoyens et des visiteurs pourrait être repris afin d’adapter les aménagements selon les besoins.

Concernant le site de Vanlife, pourquoi ne pas proposer les espaces de stationnement qui seront vides le soir aux détenteurs de vans, au lieu d’affecter un milieu naturel encore vierge ?

Objectifs de conservation

Les objectifs de conservation qui seront établis pour le parc devraient émaner des préoccupations entendues par la communauté et représenter davantage la protection de son patrimoine, naturel et culturel.

Routes d’accès

Le gouvernement du Québec pourrait prendre en charge l’aménagement d’une piste cyclable vers le village au lieu de laisser la responsabilité sur la municipalité. D’une part, la route ne peut soutenir un achalandage aussi important que celui envisagé par la Sépaq. Ainsi, des travaux de mise à niveau devront être réalisés. Ce sont donc les 800 habitants du village qui devront assumer les coûts d’un chemin qui sera fréquenté par les clients du parc (à qui les bénéfices monétaires reviendront). Aussi, l’augmentation du trafic routier dans le chemin du Moulin à Baude crée d’important enjeux de sécurité pour les résidents du secteur. Le parc devrait s’assurer de léguer aux résidents du village un impact positif, en participant à l’aménagement d’une piste cyclable sécuritaire entre le village et le parc et en créant des habitudes de vies durables chez les locaux.

En 2024, on peut penser que les Parcs nationaux, de par leur mission d'éducation, donne l'exemple sur les manières de limiter l'empreinte humaine sur les milieux naturels. Ainsi, laisser tomber l'aménagement de stationnements au profit du transport collectif ou actif serait une pratique exemplaire, audacieuse mais complètement en phase avec sa mission.

Poursuite des activités locales

En permettant la poursuite et la mise en valeur des activités locales culturelles (chiens, cueillette, VHR, etc.) pourrait permettre une "expérience unique" aux touristes, une immersion dans la vie des locaux. Cela serait unique et donnerait une vitrine sur un mode de vie où protection de la nature et culture sont compatibles, ce qui donnerait au Québec une opportunités de proposer une alternative au vieux paradigme de conservation de l'humain en dehors de la nature. L'éducation devrait être la priorité, avant toute forme d'aménagements : la communauté locale a un profond respect pour le site. Les activités qu'elle y pratiquent ne semblent pas toujours refléter ce lien, d'un point de vue de la conservation. Cependant, pour la plupart, l'existence de certains carex, oiseaux ou autres espèces rares leur échappe. Il leur ferait certainement plaisir d'apprendre sur ces espèces et de contribuer à leur rétablissement en adaptant leurs activités selon les connaissances qui leur seraient transmises. Ils deviendraient des alliés dans la conservation, plutôt que des opposants au parc.

Gestion de l'achalandage

Certains parcs fonctionnent par "quotas quotidiens". L'idée d'un parc dans lequel l'ambiance "sauvage" est maintenue pourrait faire la "marque de commerce" du parc national des Dunes. La rareté des accès et le fait de côtoyer des habitants du village qui ont maintenus leurs droits dans le parc (cueillette, VHR, chiens) pourrait constituer un autre attrait du parc. Gérer l'achalandage du site selon la capacité de support du milieu serait une occasion de montrer aux Québécois et aux visiteurs internationaux que les écosystèmes ont des limites quant à l'usage qu'on peut en faire. Il est important que la population (et les gouvernements) réalisent qu'un milieu naturel a certaines limites et ne peut accueillir 150 000 visiteurs par années. Cela pourrait être la mission du parc des Dunes.

Représentation citoyenne

Les citoyens sont préoccupés par la manière dont ils sont représentés par leurs élus. Il serait important de prévoir des consultations pour les citoyens tout au long du projet ou de prévoir les impliquer à la Table d'harmonisation, par l'entremise du comité environnemental de Tadoussac, par exemple.

Références :

Sépaq (2017) : https://www.sepaq.com/resources/docs/pq/pq_cons_rapport_psie_2013-2017.pdf

Sépaq (2022) : https://www.sepaq.com/resources/docs/pq/pq_psie_document_reference.pdf

UICN (2021) :

<https://www.iucn.org/fr/news/commission-environmental-economic-and-social-policy/202105/conservation-communautaire>